

Communiqué de presse des syndicats nationaux CGT et CFDT de l'INSEE (le 8 mars 2002)

A PROPOS DE L'ARTICLE D'ÉCONOMIE ET STATISTIQUE SUR L'ÉVALUATION EN MATIÈRE DE CRÉATIONS D'EMPLOI DES BAISSES DE CHARGES SUR LES SALAIRES

Sous la signature de Messieurs Bruno Crépon et Rozenn Desplatz, la revue de l'INSEE « Économie et Statistique » publie un article évaluant l'effet des baisses de charges décidées en 1995-1996 à 460 000 emplois créés entre 1994 et 1997. Rappelons que le rapport du Conseil d'Analyse Économique de Monsieur Pisani-Ferry évaluait les créations dues aux allègements de charges, cumulées entre 1997 et 1999, à 106 000 et que le Professeur Malinvaud avançait l'hypothèse d'une surévaluation de ce dernier chiffre dans son commentaire à ce rapport. On note d'ailleurs que contrairement à la dernière phrase du chapeau de l'article d'Économie et Statistique qui indique que « les évaluations sur données d'entreprises sont proches des évaluations macroéconomiques habituelles », les auteurs citent justement quelques résultats montrant que leur évaluation est nettement supérieure aux évaluations macroéconomiques.

La décision du Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques d'autoriser la **publication de cette étude en période électorale dans la revue phare de l'INSEE, sans présenter d'autres études sur la même question**, et malgré les deux commentaires qui y ont été joints (l'un d'eux considère d'ailleurs que le résultat obtenu est deux fois plus fort que celui résultant de la prise en compte de l'ensemble des effets macroéconomiques), **pose problème. Elle atteint la réputation qu'a l'Institut de contribuer à éclairer le débat public à partir d'études rendant compte de l'ensemble de l'information statistique disponible et autant que possible de la diversité des hypothèses formulées par les acteurs politiques et sociaux**.

«Économie et Statistique» pouvait disposer, dans les délais de sortie de ce numéro, d'études présentant d'autres résultats sur l'effet des diverses mesures prises pour favoriser l'emploi depuis le début des années 1990. Il aurait été normal que la revue de l'INSEE s'efforce d'apporter en période électorale des éléments complets sur un sujet essentiel comme l'emploi permettant un débat sur les bilans des politiques publiques, mais **la direction de l'INSEE a jusqu'à présent fait le choix de ne pas retenir dans son champ d'études (ou plutôt : dans ses publications) la question des effets sur l'emploi de la réduction du temps de travail**. Son approche partielle est d'autant plus regrettable que les discussions seront virulentes sur les mérites respectifs des lois de droite et de gauche sur les 35 heures et les diminutions des charges sociales.

Le choix du Directeur de l'INSEE est étonnant car une note interne du 9 janvier dernier, à destination des responsables de l'Insee, indiquait :

« L'INSEE doit veiller, pendant toute campagne électorale, à ce que ses interventions, qu'il s'agisse de communication écrite ou orale, respectent strictement une neutralité complète vis-à-vis des différents candidats. Dans ce souci les sorties de publications devront être examinées par vous avec un soin tout particulier pendant la période allant de début mars à mi-juin 2002. Il vous appartient de vérifier que ces publications ne risquent pas de donner prise à des déformations partisans ».

Les données statistiques disponibles et les hypothèses à tester ne justifient en aucune façon que le Directeur Général de l'INSEE positionne l'Institut de façon partielle et donc partiale. La déontologie professionnelle portée par les statisticiens-économistes du Système Statistique Public n'est nullement en cause, car les travaux de Bruno Crépon et Rozenn Desplatz, comme de tous les collègues, répondent aux critères de sérieux et de professionnalisme en vigueur. Avec d'autres hypothèses, des travaux de même valeur apportent d'autres éléments au débat. Ce qui est en cause, c'est **l'absence de présentation pluraliste des travaux pour éclairer le débat public**. Ce choix, qui devient partisan dans les faits, est celui du Directeur Général de l'INSEE..

L'effet sur l'emploi reste difficile à mesurer.

Les estimations récentes de l'Insee sur l'impact réel des baisses de charges vont du simple à plus du double. Mais d'autres économistes en contestent la méthode et les résultats.

Connaîtra-t-on un jour l'impact réel des baisses de charges sur l'emploi ? Sans doute pas. Depuis 1993, tous les gouvernements se sont convaincus que cela favorisait l'emploi. D'Edouard Balladur à Lionel Jospin, tous ont diminué les cotisations sociales sur les bas salaires versées par les employeurs. Les allègements décidés par Alain Juppé, et maintenus, représentent aujourd'hui l'équivalent de ceux liés aux 35 heures (voir graphique). Ni Jacques Chirac ni Lionel Jospin n'entendent revenir en arrière. Le premier considère même que "c'est la baisse des charges qui est l'outil le plus efficace et le plus puissant pour réduire le chômage" (voir "La Tribune" du 28 février). Souhaitant amplifier le dispositif actuel, il se réfère à une étude récemment publiée par l'Insee selon laquelle près de 460.000 emplois auraient été créés ou sauvegardés de 1994 à 1997 par les ristournes supplémentaires instaurées en 1995 et 1996. Un résultat d'une ampleur considérable, obtenu pour une période durant laquelle l'économie française n'était pas au mieux. Mais ce chiffre est contesté de façon troublante par certains économistes.

Les auteurs de l'étude, qui le présentent au conditionnel, sont eux-mêmes très prudents : "Cette estimation est [...] imprécise, écrivent-ils. Compte tenu des écarts types des estimations des taux de croissance, les créations d'emplois se situeraient dans une fourchette de 255.000 à 670.000 emplois." Humbles, ils rappellent que des travaux analogues aboutissent également à de grands écarts. Du coup, les résultats allant du simple à plus du double, il devient illusoire d'en tirer une conclusion assurée. Ce n'est pas tout. Les calculs des statisticiens se prêtent de façon déconcertante à la critique d'autres économistes.

Perplexité. Michel Husson, de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires, proche des syndicats), émet "des doutes profonds sur la validité scientifique" de l'évaluation. Ses remarques portent en partie sur les chiffres eux-mêmes. Il relève que les effectifs salariés ont crû de 360.000 seulement sur la période considérée (1994-1997), ou bien, pour intégrer la multiplication des temps partiels, de 174.000 en équivalent temps plein, citant les données officielles. Des niveaux bien inférieurs à ceux de l'étude de l'Insee. Cette dernière laisse donc supposer que "les baisses de salaires sont le moteur de la croissance", ce qui lui paraît invraisemblable. En outre, les entreprises observées par l'Institut de la statistique pour formuler ses équations n'ont guère créé de postes durant la croissance molle des années 90. Leurs effectifs augmentent de 0,1 %, contre 2 % dans l'ensemble de l'économie. "On se trouve donc devant une situation particulièrement extravagante, note Michel Husson. Les emplois effectivement créés sur la période l'ont été à peu près exclusivement [...] en dehors de l'échantillon utilisé pour établir qu'ils résultent exclusivement des baisses de charges." D'un point de vue plus théorique, le raisonnement qui sous-tend l'étude de l'Insee suggère qu'une baisse des prix de toutes les entreprises permet de gagner des parts de marché. Or des baisses de prix n'offrent des gains de parts de marché qu'à la condition que les autres entreprises ne diminuent pas les leurs, remarque l'économiste de l'Ires.

De son côté, la Caisse des dépôts alimente indirectement le débat. Dans une récente publication de son service de recherche titrée "La performance en matière de créations d'emplois", Patrick Artus fait remarquer que le taux de cotisations sociales exprimé en pourcentage du PIB a stagné autour de 20 % entre 1990 et 1997. Nulle baisse visible donc à l'échelle de l'économie française durant ces années qui couvrent celles étudiées par l'Insee. Le taux tombe à 18 % environ en 1998 et se stabilise ensuite. En Allemagne, ce même taux recule peu à peu depuis 1997, atteignant aujourd'hui 18 % comme en France. Sans pourtant que dans ce pays les embauches soient aussi importantes que dans l'Hexagone. Patrick Artus conclut de cette comparaison qu'"il est difficile de faire le lien entre le niveau des cotisations sociales et la performance en matière d'emploi".

Emplois : l'Insee ne sait pas vraiment

Polémique sur les chiffres cités par le Président.

Par Hervé NATHAN

Libération, vendredi 15 mars 2002

La campagne électorale a fait irruption à l'Insee. Lundi, sur France 2, Chirac a utilisé une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques pour brocarder la politique du gouvernement et vanter son propre bilan. Il est vrai que le texte intitulé Une nouvelle évaluation des effets des allègements de charges sociales sur les bas salaires (1) avait de quoi le contenter.

Temps partiel. Les deux auteurs, Bruno Crépon et Rozenn Desplatz, assurent que les baisses de cotisations sur les bas salaires des gouvernements Balladur et Juppé ont permis de créer 460 000 emplois entre 1994 et 1997. Un bilan flatteur qui minimiserait, selon la droite, l'effet des 35 heures (*Libération* d'hier). Les chercheurs, dans un article très ardu, ont effectivement chamboulé ce qu'on sait des effets des baisses du coût du travail non qualifié: elles accéléreraient la croissance de l'emploi de 2,6 % dans l'industrie et de 3,4 % dans le tertiaire, au lieu du 0,6 % qui faisait consensus.

Certains chercheurs contestent radicalement ces conclusions. Dans la même revue, Yannick Lhorty, de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne, estime déjà qu'il faudrait diviser par deux ces estimations. «Ils ont plutôt multiplié l'effet connu de baisses de charges par 6, s'insurge Michel Husson, chercheur à l'Ires et administrateur de l'Insee. C'est formidable: en 1994-1997, on n'a créé que 174 000 emplois à temps plein en France. Si on regarde les entreprises qui composent l'échantillon de l'étude, elles n'ont quasiment pas créé d'emplois nouveaux, et on soutient, sur cette base, que 460 000 postes ont surgi de tout ceci.» En fait, l'étude ne prendrait pas en compte l'apparition massive du temps partiel, soutenu par des incitations spécifiques en 1993-1997.

Henri Sterdyniak, chercheur à l'OFCE et proche de la fondation Copernic, fait une critique en règle de la note: «L'article prétend faussement que le retournement de la situation du marché de l'emploi date de 1994. Or, le taux de chômage était de 12,3 % en 1994; il est resté à 12,7 % en 1997. La rupture, c'est 1997, pas 1994.» Avant, conclut-il, «on a surtout remplacé des gens bien payés par des gens mal payés».

Divisions. La communauté des chercheurs est donc en émoi. Et l'Insee divisé. «La décision du directeur général d'autoriser la publication de cette étude en période électorale dans la revue phare de l'Insee atteint la réputation qu'a l'Institut de contribuer à éclairer le débat public à partir d'études rendant compte, autant que possible, de la diversité des hypothèses formulées par les acteurs politiques et sociaux», critiquent la CGT et la CFDT de l'Institut.

Alors l'Insee pencherait-il pour Chirac? Pas sûr: les adversaires de Crépon et Desplatz notent avec amertume que Jean Pisani-Ferry, président du Conseil d'analyse économique du Premier ministre, a repris la démonstration dans son livre *la Belle Aventure*, qui est devenu le vade-mecum du PS sur la question de l'emploi. Trahison?.

(1) *Economie et Statistique*, numéro 348.